

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2621

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement par la société OMNIPARC - Exercice 2010

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

Absents non excusés : M. Guimet.

Séance publique du 12 décembre 2011

Délibération n° 2011-2621

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement par la société OMNIPARC - Exercice 2010**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du Conseil du 4 novembre 2002.

La société OMNIPARC exploite le parc de stationnement en ouvrage Perrache Archives à Lyon 2°, selon les dispositions du contrat de délégation de service public du 30 janvier 2004 dont la durée est de 35 ans à compter de la mise en service de l'ouvrage et qui prendra fin le 28 janvier 2045.

Le parc Perrache Archives a été ouvert au public le 1er février 2010.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil au titre de l'exercice 2010, contient les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activités assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Le tableau ci-après présente les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2010.

Libellé		2010
indicateurs d'activité	capacité totale	643
	fréquentation horaire (passages)	9 296
	nombre d'abonnés	203
indicateurs financiers (en K€)	chiffre d'affaires horaire	116
	chiffre d'affaires abonnés	174
	charges d'exploitation	268
	excédent brut d'exploitation	23

La faiblesse du chiffre d'affaires horaire, portant sur 10 mois d'exploitation, est la conséquence d'une fréquentation peu élevée bien en dessous des estimations.

La faiblesse de la fréquentation horaire peut s'expliquer par la persistance, jusqu'en juin 2010, d'une offre de stationnement sur voirie gratuite, aux alentours immédiats du parc.

En termes de qualité de service, le délégataire présente l'ensemble de sa plate-forme de prestations personnalisées et de services gratuits mis à la disposition des usagers.

Pour dynamiser l'activité du parc Perrache Archives, le délégataire a mené plusieurs actions commerciales en partenariat avec la Brasserie Georges, le Lions Hockey Club, les hôtels du quartier proposant des tarifs avantageux à leur clientèle.

En matière de développement durable, OMNIPARC rappelle la mise en place en façade du parc Perrache Archives d'un mur végétal de 260 mètres carrés et de 22 mètres de hauteur comprenant des plantes sélectionnées pour leur qualité d'absorption du dioxyde de carbone et des gaz polluants. Cette réalisation a obtenu le prix spécial du jury de l'European parking association (EPA) en septembre 2011.

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 9 novembre 2011. Il appartient donc au Conseil de communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 9 novembre 2011 comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2010 produit par la société OMNIPARC au titre du contrat de délégation de service public pour l'activité d'exploitation du parc de stationnement en ouvrage Perrache Archives à Lyon 2°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.